



Le journal de l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (ARPS)

Éditorial

Notre Conseil d'Administration a procédé, lors de sa réunion du 24 novembre dernier, à l'élection d'un nouveau Président : Éric ROPITAL (Avenue Le Nôtre). Il participait déjà à ce Conseil d'Administration et succède à Roland GRIMA qui, après 12 années d'activité prenante en tant que Président, a souhaité quitter ces dernières fonctions tout en restant actif au niveau de l'ARPS en tant que Président d'Honneur.

La mission de notre Association reste inchangée : réponse ou intervention sur les projets qui nous sont présentés, relations avec les mairies d'Antony et de Sceaux, et avec l'Architecte des Bâtiments de France, et réactions aux infractions constatées par rapport au Cahier des Charges, notamment pour les clôtures des propriétés, comme cela a été présenté lors de notre AG du 21 octobre 2022.

Plus particulièrement, l'année 2023 sera marquée par le centenaire de l'acquisition du Domaine de Sceaux par le département de la Seine (1923), où l'ARPS sera présente pour représenter les Riverains du lotissement.

Éric Ropital
Roland Grima

L'ARPS a fêté le 26 juin 2022 ses 90 ans

Avec un peu plus d'une année de retard sur la véritable date anniversaire, pour cause de Covid, l'ARPS a fêté ses 90 ans d'existence en juin dernier !

Un après-midi convivial, organisé par l'Association dans un des salons privés du restaurant Le Trévisé (dans le Domaine du Parc de Sceaux) a permis à quelque 150 riverains de venir, avec leur famille et leurs proches, pour rencontrer les membres de notre Conseil d'Administration autour d'une coupe de champagne et de quelques douceurs.

À cette occasion, MM les maires d'Antony et de Sceaux nous ont fait l'honneur de leur présence.

Chacune et chacun a pu faire connaissance, pendant quelques heures, de ses voisins riverains.

Cette manifestation a aussi été l'occasion, au travers des affiches exposées dans la salle, de mettre en avant les principales caractéristiques du Lotissement (en bas de page sur la gauche) et de l'Association (ci-dessous).

Éric Ropital

Le lotissement

DE 1923 À NOS JOURS

Le conseil général de la Seine achète le 11 août 1923 pour la somme de 13 millions de francs de l'époque le Domaine de Sceaux grâce notamment à l'action d'Auguste Mounier (maire d'Antony) et de Jean-Philippe Bergeret de Frouville (maire de Sceaux).

Quelques années passeront avant que le parc restauré n'ouvre progressivement au public dans les années 30. Pour financer ces travaux, il est décidé d'en vendre une petite partie en lotissement, lequel sera régit par un strict cahier des charges afin d'en préserver le caractère verdoyant et bourgeois.

UN ÉCRIN DE 52 HECTARES

La majeure partie du lotissement se situe entre la D920 (ex-N20) et le Parc de Sceaux lui-même. S'y ajoutent 2 rues limitrophes du Parc situées près du centre-ville de Sceaux : l'avenue Franklin Roosevelt et la rue Paul Couderc.



PATRIMOINE DU XXÈME SIÈCLE

Parmi ses constructions aux styles très variés, le lotissement abrite de nombreuses maisons d'architectes renommés.

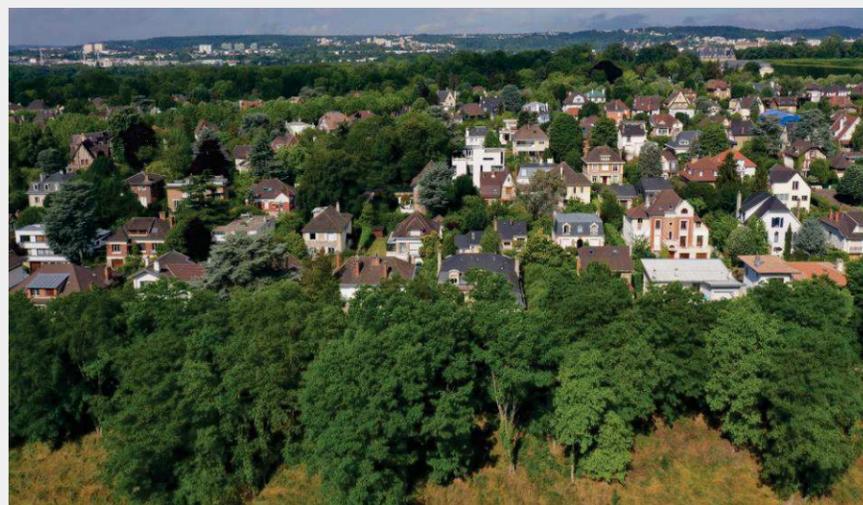
Le lotissement est régit par un cahier des charges que l'Association des Riverains du Parc de Sceaux a à cœur de faire respecter dans l'intérêt de tous pour garantir un cadre de vie préservé tel qu'il a été pensé par ses créateurs.

L'association

L'ARPS a pour vocation de préserver le cadre de vie du lotissement.

LES OBJECTIFS

- Poursuivre les actions de respect du Cahier des Charges de notre quartier.
- Maintenir les caractéristiques du lotissement dans le cadre de la mise en place du Grand Paris et de notre territoire Vallée Sud Grand Paris chargé entre autres de l'urbanisme.
- Renforcer sa représentativité auprès des pouvoirs publics et interlocuteurs privés.
- Activer toute idée de convivialité ou d'entraide dans le lotissement.



LES MISSIONS

INFORMER

- Les riverains sur l'évolution des règles en matière d'urbanisme, création de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), enquêtes publiques, Grand Paris...
- Les nouveaux arrivants de la nécessité de respecter le cahier des charges annexé à leur titre de propriété,
- Les notaires et agences immobilières quant à l'existence d'un cahier des charges.

MENER DES ACTIONS

- Préventives : rappel périodique du respect du cahier des charges lorsque des dérives sont perceptibles,
- Contentieuses : en cas de non-respect constaté ou potentiel du cahier des charges, information, tentatives réitérées de dialogue constructif puis, contentieux si nécessaire.

SUIVRE

- Les évolutions des règles d'urbanisme et les modifications des organisations territoriales et de leurs attributions,
- La législation et la jurisprudence en matière de lotissements en général.

AGIR et être présente auprès des maires et de leurs services techniques, du conseil départemental et autres élus.

CRÉER DU LIEN et des moments de convivialité.

On ne parle pas ici des haies ou des arbustes, mais des grands arbres qui forment la structure de la végétation. Ils sont précieux et donnent son caractère à notre Lotissement.

Un arbre, c'est comme un enfant : il faut bien s'en occuper pour qu'il grandisse bien. Certaines coupes font mal au cœur. On en voit malheureusement dans les jardins du Lotissements massacrés et massacrant le paysage qu'ils devraient embellir. Sans doute une méconnaissance des citadins que nous sommes aggrave-t-elle ce défaut. Les villageois se gavent de certitudes puisées dans les livres ou les on-dit.

Un petit rappel peut remettre les choses en ordre et de l'ordre sur le terrain.

Tout d'abord, ne pas confondre la taille et l'élagage. Ici, on va élever, soigner, entretenir le sujet en l'allégeant, supprimant les branches basses pour le faire pousser mieux, plus haut et harmonieusement ; là, on va ôter les branches mortes ou dangereuses, lui redonner un volume raisonnable ou un équilibre qu'il avait perdu. Pas facile de s'y retrouver...

Les jardiniers, élagueurs, ouvriers des entreprises d'entretien du patrimoine arboré, eux, s'y retrouvent. Leurs interventions associent du reste souvent l'une et l'autre, dans une opération de

«taille-élagage». L'essentiel est de choisir le bon praticien – et d'oublier le maraudeur à deux sous. Et si on veut s'y coller soi-même, s'en tenir à quelques principes essentiels pour la santé de l'arbre, son avenir et notre agrément. On retiendra notamment de :

- ne couper que le nécessaire - c'est un soin, pas un amusement, et l'excès peut fragiliser le sujet;
- pratiquer des coupes franches avec un outil fait pour ça et doté de toutes les sécurités;
- observer les périodes de coupe – usuellement de début décembre à fin février;
- respecter l'équilibre général du sujet, la nature ayant prévu que la circonférence des racines soit celle de la projection de la ramure;
- se renseigner avant d'opérer, car certaines espèces supportent mal des coupes qui ouvrent la porte aux virus et aux champignons.

Il existe de nombreuses espèces dans le Parc et le Lotissement. Elles en font l'originalité. Pins d'Alep, cèdres du Liban, chênes, platanes, séquoias, ifs, pins

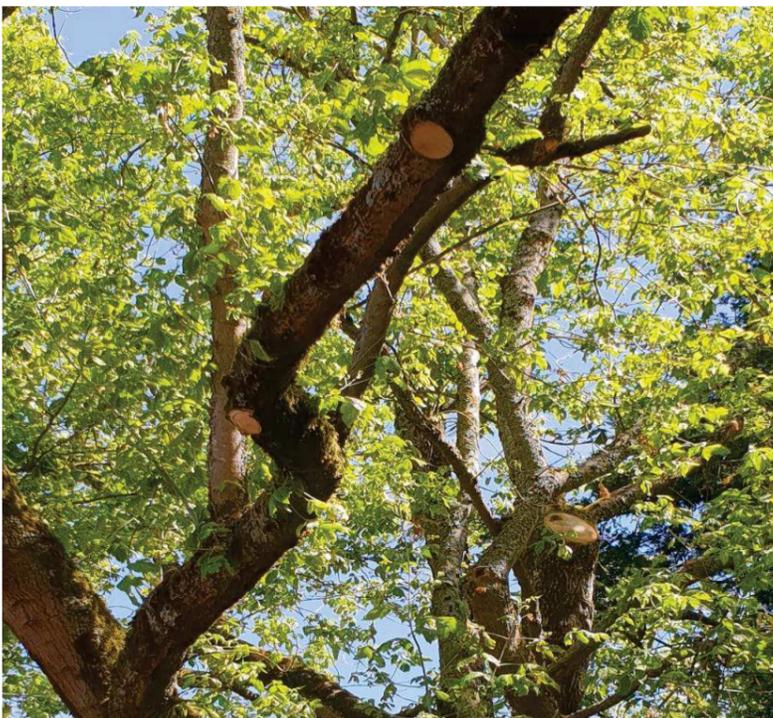
de Corse ou acer negundo, ces érables originaires de l'est de l'Amérique du Nord que l'on voit beaucoup par ici. Tous sont précieux. Les tailler sans égard, parfois jusqu'au tronc par économie, ce n'est pas entretenir son arbre ; c'est en faire un martyr et le promettre à une mort annoncée.

Alain Boutigny et Francis Herbain

* Comédie de William Douglas-Home, 1972.



1-Taille violente à ne plus faire !



2-Des coupes franches et saines comme les aiment les arbres.



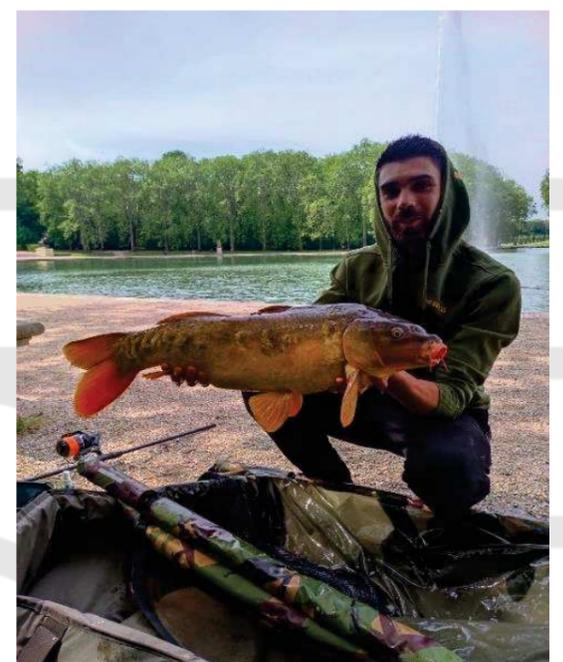
3-Un équilibre harmonieux, c'est quand même mieux.



Une prise exceptionnelle !

Carpe de Mai 2022

Il est 11 h 30 ce 1 er mai, quand la solide canne à pêche d'Adrien plie brusquement. Pas de panique : le garçon est qualifié et équipé. L'épuisette aura raison de cette carpe de près de 5 kg prise au piège et devenue en quelques minutes la vedette du bassin de l'Octogone. Observée, photographiée sous tous les angles, applaudie par les passants, elle sera vite relâchée comme le veut la tradition des pêcheurs à la ligne Parc de Sceaux et d'ailleurs. Etourdie, elle retrouve l'eau fraîche en même temps que ses esprits et disparaît. La surface brille à nouveau sous le soleil, le jet d'eau s'en amuse, les promeneurs se souviennent de leur marche. Et Baudelaire trouve avec raison qu'ici tout n'est plus qu'ordre et beauté, luxe, calme et volupté.



A. B.